



L'essentiel de l'info : tout savoir sur la vie de notre village



www.mairiemaubec-luberon.fr

N°167 - AVRIL 2017



LE MOT DU MAIRE

« Les 23 avril et 7 mai prochains, nous allons procéder à l'élection d'un nouveau Président de la République. La France compte aujourd'hui 66,9 millions d'habitants et, malgré la période tourmentée que nous vivons, il va falloir ensemble établir la nouvelle confiance que mérite notre pays. Pour établir cette confiance nous devons, en votant massivement, créer un moment de rassemblement, un moment de tolérance et, une parenthèse à la désunion, comme ont su le faire nos aînés dans des circonstances bien plus difficiles. A Maubec, ce sont 35 nouveaux électeurs de 18 ans qui viendront compléter un record national d'inscriptions en ligne sur les listes électorales (+ 180% par rapport à 2011). Espérons que rapidement après les élections législatives qui suivront, les petites communes, piliers des intercommunalités et de la République, pourront reprendre leur souffle et ne seront plus imposées à des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Lors de sa réunion du 21 mars, le Conseil Municipal de Maubec a voté le compte administratif 2016. Cet acte important valide la bonne gestion comptable de notre Commune pour l'année écoulée (voir page 2) et démontre ainsi que les efforts d'économies apportés n'ont pas été vains. Au vu de ce compte, il est donc possible de penser que le budget prévisionnel de cette année 2017, qui sera présenté lors du Conseil Municipal de ce lundi 3 avril, pourra être réalisé sans nécessité d'augmentation des impôts locaux et bien entendu sans recours à l'emprunt. Cependant, il conviendra d'être prudent et de reporter, cette fois encore, certains projets structurants comme celui de la voie verte entre Maubec-Village et Maubec-Coustellet. Concernant le délicat sujet de l'urbanisme, il convient de retenir plusieurs éléments :

- les travaux de mise à jour du schéma de cohérence territoriale (bassin de vie de Cavaillon et l'Isle sur Sorgue) se poursuivent ; ils vont nous concerner jusqu'en 2035 et, pour notre Commune, j'attache une importance et un suivi particulier à la nécessité de préservation environnementale ainsi qu'à la limitation

mesurée de l'augmentation de la population ;

- lors de sa séance du 24 janvier, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour l'opposition du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité ; je suis très satisfait de ce choix ;

- au cours de cette année, plusieurs demandes de permis de construire concernant le domaine agricole ou commercial devraient être déposées (ou redéposées suite à un ou plusieurs refus en 2016). Chacune de ces demandes sera particulièrement étudiée par les services instructeurs (communauté LMV et Parc du Luberon) mais en finalité, ma décision d'acceptation ou de refus sera déterminée selon le strict respect réglementaire du droit public et de la liberté du droit privé, faute de quoi, cette décision serait contestée par le contrôle Préfectoral de la légalité et portée, contre la Commune, devant le tribunal administratif ;

- l'affaire concernant la construction illégale en zone naturelle du PLU (chemin de la combe Saint Pierre) a été jugée par le Tribunal Correctionnel d'Avignon le 7 mars, à la demande de la Préfecture de Vaucluse ; ce jugement condamne les occupants à la démolition de la construction et à une remise en état d'origine de la surface sous astreinte de 50 euros par jour. De plus, ils sont condamnés à 1000 euros d'amende pour l'un et, pour l'autre, à 500 euros de dommages et intérêts au bénéfice de la commune de Maubec ainsi que 500 euros pour frais de justice.

Dans le prochain numéro, vous découvrirez les comptes rendus des 2 conseils municipaux cités dans mon introduction et, vous pourrez ainsi découvrir la liste des travaux qui seront réalisés dans notre village au cours de cette année budgétaire.

Dans l'attente, je vous souhaite de profiter au mieux des animations de ce printemps et notamment, de l'ouverture du marché paysan de Coustellet. »

Frédéric Massip,
Maire de Maubec

ACTUALITÉS COMMUNALES

- Edito du Maire
- Vote du compte administratif 2016 (Conseil Municipal du 21 mars)
- IMPORTANT : prochaines élections
- CCAS : association CLIC AGECE - sondage auprès des + de 60 ans
- CCAS : atelier « équilibre-bougez mieux »
- Vélo : casque obligatoire enfants de moins de 12 ans
- Nouveauté à l'épicerie du vieux village

ACTUALITÉS CULTURELLES & ASSOCIATIVES

- C'est au programme à l'Espace Culturel Armand Meffre
- Expo France Fournier-Morel - Aquarelles et peintures sur porcelaine
- Lotos des associations
- La Strada
- La Gare A.V.E.C.

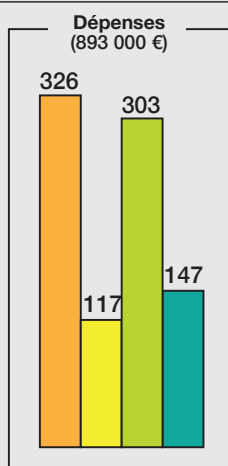
ACTUALITÉS COMMUNALES

LE COMPTE ADMINISTRATIF

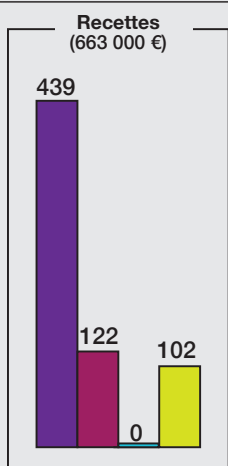
Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Commune sur une année. Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget de l'année suivante. Le compte

administratif 2016 a été voté le 21 mars 2017. Les résultats seront intégrés au Budget Primitif 2017. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions. Parallèlement, le comptable public (Trésorier), chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

INVESTISSEMENT

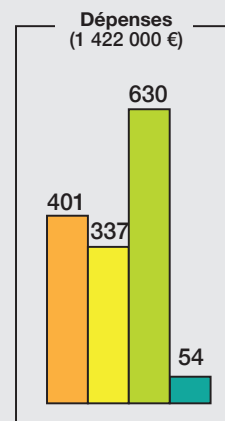


- Équipements : voirie, agence postale...
- Remboursement de la dette
- Report 2015
- Restes à réaliser

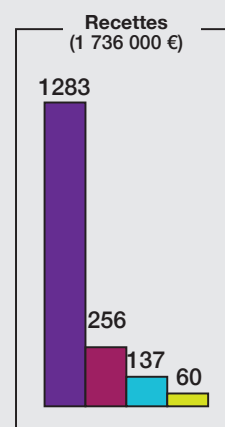


- DOTation et réserves : Excédent, FCTVA...
- Subventions
- Emprunt
- Restes à réaliser

FONCTIONNEMENT



- Charges courantes
- Autres charges : subventions...
- Charges de personnel
- Charges financières : intérêts, emprunts...



- Impôts locaux
- Dotations de l'Etat
- Produits des services : droits de place...
- Report 2015

LE CCAS ET LA CARSAT* SUD-EST proposent, dans le cadre du parcours prévention Séniors, un ATELIER "EQUILIBRE - BOUGEZ MIEUX"



Il s'agit d'une initiation à la gym douce et d'exercices sur la prévention des chutes dispensés par un animateur sportif spécialiste des Séniors. Des tests d'évaluation des acquis sont proposés en début et fin d'atelier.

Un membre du CCAS sera également présent pour vous accompagner et vous soutenir tout au long de ce parcours.

Cet atelier, d'une durée de **12 séances d'une heure chacune**, se déroulerait à la salle des fêtes de la Commune, **tous les jeudis de 10h00 à 11h00, du 7 septembre au 23 novembre 2017.**

Pour finaliser la mise en place de cette activité, **il est essentiel d'obtenir un minimum de 12 participants assidus**

C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner en Mairie avant le 20 avril 2017, le coupon ci-contre.

COUPON RÉPONSE À RETOURNER AVANT LE 20 AVRIL 2017 EN MAIRIE

Votre nom : _____

Prénom : _____

Votre date de naissance : _____

Votre adresse : _____

Votre téléphone : _____

Adresse mail : _____

S'engage à participer aux 12 séances de l'atelier « Equilibre - Bougez mieux » :

OUI

NON

* CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail



Le CLIC AGECE est une association loi 1901 qui a pour missions d'informer et d'orienter les personnes âgées et leur entourage sur les dispositifs de maintien à domicile. Il est aussi un observatoire local. Dans ce cadre, nous souhaiterions mieux connaître les besoins sur le territoire d'intervention du CLIC AGECE (Cavaillon, Cheval-Blanc, Les Taillades, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion).

Vous trouverez, joint à ce numéro du Maubec Infos, un questionnaire des besoins des personnes de + de 60 ans.

Vos réponses nous permettront de proposer des actions d'informations et/ou des ateliers de prévention santé en lien avec nos partenaires (CARSAT, MSA, RSI, CCAS, Malakoff, Humanis, Mutualité Française, etc...) en faveur des personnes âgées et de leurs aidants.

Vous pouvez le remplir seul ou avec l'aide d'une personne de votre choix.

Ce questionnaire est à retourner en Mairie avant le 15 avril 2017.

Nous vous remercions par avance de votre participation.

2 bureaux de vote :

- bureau de vote n° 1 - Hôtel de Ville
- bureau de vote n° 2 - Ecole Arthur Rimbaud

ouverts de 8h00 à 19h00

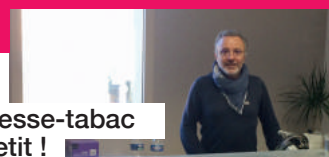
- le N° de votre bureau de vote est inscrit sur votre carte d'électeur.

- Munissez-vous :

- OBLIGATOIRE : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
- SANS OBLIGATION MAIS CONSEILLÉ : CARTE D'ÉLECTEUR

NOS COMMERCES DU VIEUX VILLAGE

NOUVEAUTÉ
à l'épicerie-presse-tabac de Frédéric Petit !



SAMEDI 15 AVRIL 2017
OUVERTURE DU « PETIT FREDO »

Un coin de bistrot dans l'épicerie de Frédéric pour déguster des planches et tapas de produits locaux avec une sélection de vins et bières, et autres friandises et boissons non alcoolisées. Mais aussi découvrir les œuvres d'une artiste maubecquoise en exposition permanente.

Inauguration et pot de bienvenue à partir de 11h00.

Frédéric PETIT vous attend nombreux !

Epicerie-Presses-Tabac : 20A rue basse - Maubec Village - Tél. : 04-90-04-06-54

A VELO, PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE



POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS - DEPUIS LE 22 MARS 2017

Casque homologué obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Si un adulte transporte à vélo un passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième catégorie (90 euros).

INFORMATION CHASSE AUX SANGLIERS



Aujourd'hui, le sanglier est une espèce en pleine expansion à l'échelle de notre Département. Aux informations, vous aurez même vu des images de destructions pratiquées à partir d'hélicoptère, au Texas ; ce qui peut supposer que cette tendance est peut-être mondiale.

Très opportuniste et sociable, le sanglier peut vivre dans l'environnement immédiat de l'homme. Ceci n'est pas sans poser de très réels problèmes de sécurité routière dans le franchissement des nombreuses routes dans nos secteurs de plaines urbanisées. Nous avons également des dégâts, de plus en plus abondants, sur des productions agricoles que les chasseurs sont tenus d'indemniser aux agriculteurs. Enfin, ces animaux causent des dégâts sur les pelouses, les systèmes d'arrosage, les jardins de particuliers que la loi sur l'indemnisation ne prend pas en compte.

Aujourd'hui, seule la chasse peut assurer cette régulation des effectifs de sangliers. Les chasseurs s'y emploient et y sont vivement encouragés par la Fédération des chasseurs de Vaucluse. Monsieur le Préfet vient de classer cet animal « nuisible », dans certaines Communes du

Département, au regard des problèmes qu'il cause. Nous nous sommes engagés à réduire les populations pour diminuer leurs nuisances. Il se peut que demain nous soyons amenés à intervenir dans votre environnement parce que des sangliers auront trouvé refuge dans des buissons, un terrain laissé à l'abandon. L'objet de cette information est de vous assurer que notre action est légitime et qu'elle se déroulera dans le respect des règles de sécurité et les règlements qui régissent l'acte de chasse.

Nous vous rappelons ainsi la réglementation : l'usage d'une arme à feu est interdit dans un rayon de 100 mètres autour des habitations, le tir en direction des routes est lui aussi interdit. En battue au grand gibier, il est interdit de se tenir à poste fixe à moins de 50 mètres d'une route. Des panneaux « battue en cours » doivent être apposés à la périphérie de l'espace chassé sur les chemins d'accès ouverts au public.

Pour chasser le sanglier, il faut être en possession d'un carnet de battue délivré par le Président de la Société de chasse locale. Ce carnet témoigne de l'organisation mise en place et rappelle les consignes et mesures de sécurité.

Dans la mesure du possible, vous serez avertis en amont qu'une battue est organisée à proximité de chez vous. Soyez assurés de notre volonté d'agir dans le cadre légal, en respectant vos biens et vos propriétés pour l'intérêt du plus grand nombre.

Bien cordialement,

Richard Léonce
Société de chasse « La Protectrice »
Maubec



**EXPOSITION AQUARELLES ET
PEINTURES SUR PORCELAINE**

France FOURNIER-MOREL

Tout le mois d'AVRIL 2017
Vernissage le SAMEDI 8 AVRIL à partir
de 11H00



LUNDI 10 AVRIL - 20h30
LUMIERE ! L'AVENTURE COMMENCE

En 1895, les frères Lumière inventent le Cinématographe et tournent parmi les tout-premiers films de l'histoire du cinéma. Mise en scène, travelling, trucage ou remake, ils inventent aussi l'art de filmer. Chefs-d'œuvre mondialement célèbres ou pépites méconnues, cette sélection de films restaurés offre un voyage aux origines du cinéma. Ces images inoubliables sont un regard unique sur la France et le Monde qui s'ouvrent au 20e siècle. Lumière, l'aventure du cinéma commence !



MARDI 11 AVRIL - 13h30 - NOUVEAU : Séance Jeune Public SAHARA

Lassés d'être les souffre-douleur de leur communauté, Ajar le serpent et son pote Pitt le scorpion décident de tenter leur chance dans l'oasis voisine où vit la haute bourgeoisie du désert saharien et d'y retrouver Eva, une belle serpente dont Ajar est tombé fou amoureux. C'est le début de folles aventures qui les amèneront à traverser le désert à la poursuite de l'amour et plus encore à la découverte d'eux-mêmes...



LUNDI 24 AVRIL - 20h30
SAGE FEMME

Claire est la droiture même. Sage-femme, elle a voué sa vie aux autres. Déjà préoccupée par la fermeture prochaine de sa maternité, elle voit sa vie bouleversée par le retour de Béatrice, ancienne maîtresse de son père disparu, femme fantasque et égoïste, son exacte opposée.



**LA GARE DE
COUSTELLET /
ASSOCIATION A.V.E.C**

AVRIL 2017

MUSIQUE ACTUELLE

- Je 06/04/2017 - Café-musique(s)
- Ve 07/04/2017 à la Gare, avec La Garance
Session Hip-Hop / Scène découverte
Billie Brelok + Artistes découverte
- Sa 08/04/2017 à La Garance / Cavaillon
Session Hip-Hop / Concert événement !
Billie Brelok + GEORGIO
- Ve 21/04/2017
I ME MINE (60's psyché rock) + The H.O.S.T (rock)
- Ve 28/04/2017
CRÉATION
No Mad ? (cabaret fantastique)

ESPACE JEUNESSE

- Le mardi de 16h à 19h : Aide aux devoirs à La Gare.
Un endroit paisible avec des animateurs présents pour aider les jeunes, où ils peuvent faire des recherches internet...
- Le mercredi de 14h à 19h : accueil libre. Pour « blablater », faire un ping pong, geeker sur des consoles old school..., l'espace jeunes de La Gare est grand ouvert pour se retrouver entre amis.
- NOUVEAU : mercredi de 14h à 19h : atelier musique sur inscription.

Viens découvrir l'improvisation ! Mélanger les instruments acoustique et électronique, rien de mieux que d'échanger, expérimenter, découvrir, s'exprimer en petit groupe !

Contact : Ronan Broussier 04 86 50 80 10 - 07 83 89 43 54 - animation@aveclagare.org

AVRIL

- SAM. 8 - 14h/23h - 18/20/22€
Journée HIP HOP :
Concert de Georgio à La Garance, Beat Box, Atelier rap, BeatMaking, Graf avec les jeunes du réseau COMPI

VACANCES SCOLAIRES AVRIL

- LUN 10 + MAR 11 de 14h/17h + MERC 9h/16h + Pic Nic à emporter - 25/30/35€ Stage VTT
- EUDI 13 - 9h/18h - 6/8/10€ + Pic Nic à emporter
Aquatropique, piscine, jacuzzi, toboggan
- MAR 18 9h/18h - 15/17/19€ + Pic Nic à emporter
Journée danse : atelier, spectacle avec Up'n Dance
- MER 19 9h/18h GRATUIT + Pic Nic à emporter
Géocaching
- JEU 20 8h/18h Gratuit + Pic Nic à emporter
Futsal avec le réseau COMPI
- VEND 21 - 9h/23h - 18/20/22€ + Pic Nic à emporter
Journée théâtre : atelier théâtre d'impro, spectacle de Baptiste Lecaplain

ESPACE DE VIE SOCIALE

Idées, orientations, recherche d'emplois, de stages, mobilité internationale...

- **Objectif** : un espace pour réaliser tes projet.
- Pour les 14 > 30 ans
- **Outils** :
> un point info jeunesse / familles
> un point cyber jeunes
- **Ouverture** :
Mercredi : 10h > 12h + 14h > 19h
Jeudi : 10h > 12h + 14h > 18h
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous.
- Samedi 1^{er} Avril (sur inscription) : Atelier CV et lettre de motivation + présentation des métiers de l'animation

Questions ou propositions de partenariat, contactez :
Pauline Miranda 04 86 50 80 10 - 07 83 89 43 54 - info.jeunesse@aveclagare.org



LES LOTOS D'AVRIL
14H00 • SALLE DES FETES

DIMANCHE 2 AVRIL :
Association La Boule du Saint-Pierre
DIMANCHE 16 AVRIL :
association OM Luberon